



Conseil municipal du 9 février 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

1-Tableau des effectifs du personnel

Suite à l'embauche de Marion GUEUTIER pour un contrat à durée déterminée, du 15 janvier au 30 juin, pour 3h par semaine, consacrées à la location de l'ERL, nous devons actualiser notre tableau des effectifs du personnel comme ci-dessous

Délibération sur le tableau des effectifs (délibération n°2018-01)

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité

-Adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 15 janvier 2018

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/17	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 15/01/2018	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
Poste de secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2è classe	Adjoint administratif principal 2è classe	1 poste à 17h30
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1 poste à 35h
Agent technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1 poste à 12h
Agent technique		Adjoint technique	1 poste à 3 h

2- Modification des statuts du SICECO

Monsieur le Maire présente les évolutions souhaitées par le SICECO et fait lecture des délibérations à prendre en cas d'accord.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 8 décembre 2017, adopté une modification de ses statuts relative aux points suivants :

*Approbation de l'adhésion de 11 EPCI à fiscalité propre au SICECO

*Nouveau service de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie courants

Délibérations votées à l'unanimité (2018-02)

3- Point sur les travaux

Christian GORGET, adjoint aux travaux liste les différents travaux qu'il reste à réaliser ou à prévoir.

Au niveau de l'ERL, dans le cadre des travaux complémentaires, interventions des entreprises BOUDIER et PACOTTE et MIGNOTTE.

L'entreprise ANTONI est intervenue pour le changement des faîtières.

Des travaux de déplacements de poteaux électriques et de coffrets devant l'atelier municipal seront réalisés en deux étapes : 5 et 6 février puis 12 et 13 février. Sont concernés ENEDIS, SCUB, SPIE, EIFFAGE, SICECO, SONELEC.

Nous aurons une dizaine de bacs à fleurs à implanter sur le village. Christian propose certains lieux, à confirmer.

4-Modification simplifiée de droit commun du PLU communal

Suite à la délibération prise le 8 décembre 2017 puis à la réunion de lancement du mercredi 7 février 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de faire évoluer le PLU pour permettre :

- la correction d'erreur matérielle au sein du règlement,
- la modification des prescriptions réglementaires des zones urbaines et à urbaniser s'agissant notamment des règles de hauteur, de recul, d'emprise au sol et de pourcentage d'espaces verts
- le toilettage du PLU pour préciser certaines notions en vue de simplifier l'instruction et réduire tout risque de mauvaise interprétation

Ce type de modification peut être apporté par le biais d'une procédure de modification de droit commun du PLU puisqu'elle ne modifie pas les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ne porte pas atteinte à une zone naturelle, agricole, ou un espace boisé classé, ni ne lève une protection édictée en raison des risques de nuisance.

M. Le Maire explique que la procédure prévoit une enquête publique mais qu'il est possible de mener aussi en amont une petite concertation avec la population par transparence, dans ce cas il revient au Conseil Municipal de fixer les modalités de la concertation sur proposition de Monsieur le Maire.

Le conseil décide de prendre cette délibération avec la phase de concertation à l'unanimité.

Pour commencer ce travail le conseil décide de reprendre, un à un, les articles des zones UA, UB, AU du PLU, rédigé en 2004, afin d'y relever les articles difficilement compréhensibles et de voir ce qui mérite d'être corrigé (distances...)

La séance est levée à 23h30